



Foro Interparlamentario de las Américas
Fórum Interparlamentar das Américas

Forum interparlementaire des Amériques
Inter-Parliamentary Forum of the Americas



ParlAmericas

Volume II Numéro 3 Édition française



Le FIPA était présent à la 37^e Assemblée générale pour discuter du renforcement de ses relations avec l'OEA

Passage remarqué au Panama

Des membres du Comité exécutif du FIPA, accompagnés par trois membres de la section canadienne, ont participé dans la capitale du Panama à la 37^e session de l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA).

Cette mission avait pour but de renforcer les liens entre les parlementaires du continent américain et l'OEA, d'identifier de nouveaux mécanismes de collaboration impliquant les législateurs et de demander l'obtention, pour le FIPA, d'un statut qui lui permettrait d'être représenté, en qualité d'observateur spécial, aux assemblées de l'OEA et aux sommets interaméricains.

Ainsi, du 3 au 5 juin, durant trois jours d'intense activité, les députés James Bezan (Canada), du Costa Rica, du Guyana, du Mexique et de Trinité-et-Tobago. Ils ont aussi rencontré le secrétaire général de l'OEA, José Miguel Insulza.

Les représentants du FIPA ont également été accueillis à l'Assemblée nationale du Panama par le président de l'Assemblée Elías Castillo, et

d'autres députés.

Au terme de chacune de ces réunions, les membres du Comité exécutif du FIPA ont remis à leurs interlocuteurs une déclaration contenant un résumé des initiatives lancées pour promouvoir la collaboration entre le FIPA et

Pour le moment, les sessions des assemblées générales de l'OEA ne prévoient pas la participation des législateurs.

Toutefois, le renforcement des relations avec les parlements semble un sujet fréquemment abordé à l'OEA. Ainsi,

Photo: FIPA



Le Canal de Panama a servi de toile de fond aux débats de l'Assemblée de l'OEA.

l'OEA. Cette déclaration avait été adoptée quelques jours auparavant à Brasilia, au Brésil, lors de la réunion du Comité exécutif du FIPA.

L'Assemblée générale de l'OEA réunit chaque année les ministres des Affaires étrangères de 34 pays des Amériques. Cette année, la réunion avait pour thème « l'énergie pour le développement durable ».

dans le cadre d'une récente résolution sur la promotion et le renforcement de la démocratie, l'Assemblée générale a recommandé « d'appuyer les pouvoirs législatifs des États membres dans leurs efforts de modernisation et de renforcement institutionnel » ainsi que dans la « coopération interparlementaire et le dialogue pour le traitement

législatif des questions prioritaires dans l'Agenda interaméricain ». Pour sa part, le Département des affaires démocratiques et politiques de l'OEA a prévu pour les députés qui débutent dans leurs fonctions un programme de formation, qui sera notamment offert au Guatemala une fois tenues les élections législatives.

De la même façon, promouvoir une plus grande collaboration avec l'OEA constitue l'un des objectifs du FIPA. Dans cette perspective, et en réponse à l'invitation du secrétaire général de l'OEA, des membres du Comité exécutif se rendront prochainement en visite à Washington afin de mettre en place des moyens efficaces de coopération entre les deux organisations.

Dans cette édition

Une loi brésilienne génératrice d'emploi	2
Supplément « Femmes à l'action »	3-6
Le parlement de Trinité-et-Tobago	7
Le Comité exécutif se réunit au Brésil	8
FIPA condamne la mort de onze députés	8
Réunion FIPA-COPA	8
Au sujet du FIPA	8



Une loi brésilienne génératrice d'emplois

Durant la 5^e Assemblée plénière tenue à Bogotá, en Colombie, en novembre 2006, les législateurs du FIPA ont proposé une série de mesures pour inciter leurs membres à légiférer en vue de réduire la pauvreté. Nous désirons vous faire part d'une initiative à cet égard, qui a déjà force de loi au Parlement brésilien.

Traiter différemment des choses différentes... c'est dans cette optique que le Congrès brésilien a approuvé, en décembre 2006, une loi qui accorde un traitement particulier aux microentreprises, ainsi qu'aux petites entreprises qui font un chiffre d'affaires maximal de 2,4 millions de Réais (1,1 million de dollars américains). La nouvelle loi simplifie l'immatriculation des nouvelles entreprises, réduit leurs impôts (entre 15 % et 45 %), simplifie leur mode de paiement, permet aux petites entreprises de former des consortiums d'achat et de vente et de participer à des enchères d'achats officielles jusqu'à hauteur de 80 000 Réais.

Cette loi a donné lieu à un débat entre représentants de la société civile et du gouvernement. C'est un groupe de parlementaires brésiliens qui a le dossier en mains – depuis les premiers débats sur la loi jusqu'à la procédure de sa réglementation, encore en cours. Le député Luiz Carlos Hauy, président du FIPA, était, lui, chargé des négociations, qui ont duré deux ans et ont abouti à l'adoption de la loi. Il est enthousiaste car, selon lui, les microentreprises et les petites entreprises

représentent 98 % du marché générateur d'emploi et 20 % du PIB.

À moyen terme, l'application de la loi devrait entraîner l'immatriculation comme entrepreneurs d'un million de personnes occupant un emploi informel, ce qui devrait générer 2 millions d'emplois. Cela aura également des répercussions sur le système fiscal brésilien, puisque les petites entreprises contribueront à l'enrichissement de la société



Les micro et petites entreprises, importante source d'emplois, prennent leur place dans le marché formel grâce à la nouvelle loi.

et à une meilleure répartition du revenu et, par conséquent, à une réduction de la pauvreté, conformément aux objectifs fixés par l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à l'engagement pris par les pays membres du FIPA.

Chiffres positifs

De la taille d'un continent, la République fédérative du Brésil présente, d'un état à l'autre, d'énormes différences sociales, culturelles et économiques. En ce qui concerne la fermeture,

l'ouverture et la réactivation de microentreprises, l'état du Rio Grande do Norte, l'un des plus pauvres, affiche un bilan positif directement lié à l'acceptation, par le milieu des entrepreneurs, de la Loi générale sur les microentreprises et les petites entreprises.

Le partenariat avec le Service brésilien d'appui aux microentreprises et aux petites entreprises (Sebrae) a été essentiel pour que tous les

du dossier, le président de la Fédération des industries de Sao Paulo, qui représente les entrepreneurs de cette ville, avait déposé des documents portant 100 000 signatures de soutien à cette loi.

Avec une antenne dans 26 états et dans le District fédéral, le Sebrae encourage les entrepreneurs à monter leur entreprise de manière rationnelle. Ses agents ont pour tâche de les former, mais aussi de leur prodiguer

Photos: Rodrigo Moreira, Agência Sebrae de Notícias (ASN)



entrepreneurs acceptent d'appliquer correctement la loi dans leur secteur d'activité (industrie, commerce et services). Le Sebrae donne aux comptables une formation continue qui leur permet de transférer les informations pour mieux appliquer la loi. Le Sebrae avait, auparavant, favorisé des audiences publiques dans chaque état du Brésil pour donner aux entrepreneurs l'occasion de présenter leurs doléances. Lors de la cérémonie d'inauguration de la commission spéciale chargée

des conseils sur le marché des consommateurs et la recherche de ressources financières. Ils les accompagnent également en les aidant à corriger les erreurs qu'ils peuvent faire durant la mise sur pied de leur entreprise. L'un des résultats positifs observés aujourd'hui est l'organisation de la petite production dans les régions économiquement défavorisées.

Par Ana Maria Mejia, conseillère du député Luiz Carlos Hauy, Chambre des députés du Brésil.





Femmes à l'action

Supplément ParlAmericas 2007

Quatre pages consacrées aux avancées parlementaires en matière d'égalité des sexes

Animés par l'engagement du FIPA envers le dialogue interparlementaire, nous sommes heureux de vous présenter ce supplément de quatre pages consacré aux avancées régionales en matière d'égalité des sexes.

Dans les articles qui suivent, des législatrices des quatre coins du continent partagent avec vous diverses initiatives parlementaires couronnées de succès.

Nous espérons que ces pratiques, règlements ou lois

serviront d'exemple et d'inspiration à tous les législateurs qui désirent faire progresser l'égalité des sexes dans les Amériques.

Écrivez-nous pour nous faire part de vos propres succès!

Photo: Sénat de Colombie



Cecilia López Montaño

Colombie: l'union fait la force

Puisque le FIPA nous a invitées à partager des expériences et qu'il est important de nous entraider et d'apprendre à partir de vécus, je voudrais vous faire part de l'inestimable expérience qu'est la naissance d'un caucus de femmes parlementaires au Parlement colombien.

Au cours de la dernière législature, nous avons convoqué toutes les députées et les sénatrices des différents partis politiques dans le but de former une commission spéciale de femmes et ainsi de travailler pour l'égalité entre les sexes, les droits sociaux, les droits du travail, la santé mentale, sexuelle et reproductive des femmes, des petites filles et des adolescentes colombiennes. Au mois de novembre dernier, cette initiative a permis à toutes ces femmes parlementaires d'élaborer le premier grand projet de loi visant à renforcer les droits de la femme en Colombie et à la protéger de la violence, non seulement physique, mais aussi psychologique, sociale et en milieu de travail. Ce projet unique quant à son



Photo: Sénat de Colombie

Le caucus des femmes se réunit au Congrès colombien.

thème a recueilli vingt-cinq signatures de membres des partis politiques les plus divers. C'est aussi le seul projet de loi de ce type qui sera accepté.

Il est important de noter que cette commission a été formée pour appuyer et prendre des mesures qui permettront non seulement d'accroître la participation des femmes en politique, à tous les niveaux de l'économie et dans la société, mais aussi de lutter contre les mauvais traitements, la discrimination sociale et de

contribuer au respect des droits sexuels et de reproduction des femmes, des adolescentes et des petites filles. Dans cet esprit, nous travaillons à l'heure actuelle à un projet visant à amender la constitution et à permettre d'instaurer une loi sur les quotas pour les partis politiques, identique à celle qui établit une commission permanente de la femme auprès du Congrès colombien.

Il faut également souligner la participation des femmes dans des débats aussi

importants pour l'avenir de la Colombie que le traité de libre-échange avec les États-Unis et la Loi en matière de développement rural.

Pourquoi la participation de la femme en politique est-elle si importante? Des cas comme ceux-ci montrent l'influence que nous pouvons avoir dans l'élaboration des politiques et dans l'amélioration de la qualité de vie de la femme. Pour ces raisons, il est important d'abandonner les tendances politiques qui nous séparent et de nous unir pour élaborer et améliorer les politiques publiques visant à défendre nos droits.

Cecilia López Montaño est sénatrice de Colombie et présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques.

Contenu	
Renforcer la loi sur les quotas en Argentine	4
Seize jours d'activisme contre la violence	4
Quand mixité rime avec rendement	5
Antigua-et-Barbuda chemine vers l'égalité	6

Renforcer la loi sur les quotas

Photo: Congrès argentin

La signature de la Loi 13.010, qui a reconnu aux femmes le droit de vote, date de 1947. Depuis, aucune autre loi n'a eu autant d'importance symbolique ni suscité un débat aussi intense sur l'égalité entre les sexes en politique et sur les processus de prise de décision en Argentine que la Loi 24.012 sur le "quota des femmes", sanctionnée le 6 novembre 1991. Cette loi a ouvert la voie à d'autres lois similaires dans neuf autres pays d'Amérique latine.

La loi argentine établit qu'un minimum de 30 % des candidats des listes officielles des 24 circonscriptions électorales du pays doivent être des femmes et que celles-ci doivent occuper des postes qui leur permettront d'être élues et non pas des

postes pour lesquels cette possibilité n'existe pas. Les listes non conformes à la loi seront rejetées.

En Argentine, la Loi sur les quotas s'inscrit dans un cadre d'action positive qui a amélioré la visibilité de la femme dans l'espace public, permis son intégration effective dans les deux chambres législatives et facilité son accès à des postes exécutifs élus démocratiquement. Pourtant, pour la faire appliquer, il a fallu faire passer les partis devant les tribunaux.

Bien qu'ils aient fini par respecter et appliquer la loi, la plupart des partis l'ont fait de manière minimaliste, en offrant aux femmes les postes les plus bas de l'échelle permis par la loi, empêchant ainsi leur

participation aux réunions de direction des partis. J'ai donc proposé un amendement à la Loi 23.298 sur les partis politiques qui assurerait l'application de la loi sur le quota des femmes dans la vie interne des partis politiques et leur intégration complète dans les instances de direction.

À l'exception de la Loi sur les quotas et hormis quelques cas isolés tels que la Constitution de la Ville de Buenos Aires et la nomination de deux femmes à la Cour suprême, il manque encore en Argentine une législation qui établisse des actions positives en matière d'égalité entre les sexes aux niveaux exécutifs national ou provincial, ainsi que des politiques actives qui encouragent la participation



Alicia Tate

des femmes à différents secteurs de l'activité publique et privée.

Cependant, en appliquant des mesures positives dans la vie quotidienne, nous forgeons de nouveaux concepts d'égalité, de légitimité démocratique et de citoyenneté vis-à-vis des femmes.

Alicia Tate est membre de la Chambre des députés d'Argentine

Seize jours d'activisme

Le 7 novembre 2006 la Chambre des députés de la République dominicaine a adopté une loi portant sur l'instauration de la campagne nationale appelée « Seize jours d'activisme contre la violence à l'égard des femmes ». Cette loi découle d'une initiative que j'ai menée de concert avec la députée Minerva Tavárez Mirabal.

La loi a officialisé la participation de l'État dans la campagne internationale « Seize jours d'activisme » lancée par le Centre pour le leadership mondial des femmes en 1991. Les seize jours débutent le 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, et prennent fin le 10 décembre, Journée internationale des droits de l'homme, ce qui revient à associer

symboliquement la violence contre les femmes à la violation des droits de la personne.

Le 25 novembre marque la mort des sœurs Mirabal, activistes dominicaines assassinées en 1960 pendant le régime de Trujillo et symboles du féminisme partout dans les Amériques depuis les années 80. C'est en signe de reconnaissance envers les sœurs Mirabal que les Nations Unies ont choisi le 25 novembre pour célébrer la Journée internationale de l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

La campagne de seize jours d'activisme invite les organisations et les gouvernements à unir leurs efforts pour sensibiliser la population au grave problème que constitue la

violence contre les femmes, question toujours préoccupante dans notre région. Dans mon pays, par exemple, entre le 1^{er} janvier et le 25 novembre 2006 seulement, 158 féminicides et 8 404 dénonciations de violence contre les femmes ont été enregistrés.

En plus de consolider l'engagement de notre pays, cette nouvelle loi recommande la création d'une commission où seront représentés le pouvoir exécutif, le pouvoir législatif et la société civile pour renforcer la coordination d'activités et de campagnes annuelles en vue d'en maximiser l'efficacité et de sensibiliser davantage la population à la nécessité de mettre fin à la violence contre les femmes.

Jusqu'à présent, environ

Photo: FIPA



María Estela de la Cruz

1 700 organisations réparties dans 130 pays ont participé à la campagne des seize jours.

Vu la gravité de cette question, j'encourage tous mes collègues dans les parlements des Amériques à instaurer ou appuyer cette campagne et à nous aider à mettre fin à la violence contre les femmes.

María Estela de la Cruz est présidente de la Commission sur l'égalité des sexes de la Chambre des députés de la République dominicaine.



Quand mixité rime avec rendement

Photo: Le Sénat du Canada

Au cours des dernières décennies, les femmes ont accédé à des postes politiques ou de direction en plus grand nombre et ont fait des progrès dans la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Toutefois, les femmes demeurent considérablement sous-représentées au sein des conseils d'administration, facteur qui les prive de la place qui leur revient aux postes de décision et qui empêche d'innombrables entreprises d'avoir accès aux compétences, aux points de vue ou à l'expérience très utiles des femmes.

Selon Ethical Investment Research Service, les femmes n'occuperaient qu'environ 12 % des postes au sein de conseils d'administration au Canada et aux États-Unis et continueraient d'occuper en moyenne moins de 10 % de ces postes ailleurs dans le monde.

Une des principales raisons pour lesquelles les femmes ont de la difficulté à accéder à des postes d'administrateur est que les premiers dirigeants pensent généralement qu'il y a une pénurie de candidates qualifiées, même si toute tentative sérieuse d'examiner les faits confirmerait le contraire. Au Canada, par exemple, l'étude *Femmes de tête*, publiée récemment, dresse une liste de 550 femmes dont les compétences sont égales ou supérieures à celles exigées pour ces postes.

Au niveau institutionnel, les femmes se heurtent à toutes sortes d'autres obstacles, allant de réseaux personnels

qui excluent les femmes, à la réticence à nommer une femme à un poste, en passant par les préjugés systémiques liés au sexe et le manque de possibilités de mentorat.

Pourtant, c'est un fait bien établi que la diversité améliore le processus décisionnel si elle est bien gérée, et que la mixité est associée à un meilleur rendement financier. Les entreprises ont donc intérêt à favoriser une meilleure représentation des femmes au sein de leur conseil d'administration. Le problème, c'est de trouver le

conseils d'administration. L'Espagne aussi a fait de grands progrès à ce chapitre, exigeant que d'ici 2008, 40 % des administrateurs d'entreprise soient des femmes.

Même si l'adoption d'une loi fait bouger les choses, d'autres méthodes permettront aussi d'augmenter le nombre de femmes au sein des conseils d'administration des sociétés. Premièrement, les femmes doivent s'employer activement à créer des réseaux pour guider les cadres supérieures et les aider à acquérir

Photo: FIPA



Une loi permettrait aux femmes d'accéder davantage aux postes décisionnels.

meilleur moyen de provoquer un changement d'attitude qui conduira à ce résultat. Il ne saurait y avoir de changement sans exercer de pression.

À mon avis, la solution passe d'abord par l'adoption d'une loi, et nous pouvons nous inspirer de quelques pays à cet égard. La Norvège, par exemple, a adopté une loi qui oblige les sociétés publiques et d'État à élire 40 % de femmes au sein de leurs

les compétences et l'expérience dont elles ont besoin pour faire partie des conseils d'administration. Deuxièmement, les femmes doivent se renseigner sur la gouvernance des entreprises et les méthodes de recrutement. Et troisièmement, on doit encourager les conseils d'administration des entreprises à professionnaliser leurs processus de nomination, notamment en créant des



Céline Hervieux-Payette

répertoires de candidates qualifiées, pour en favoriser la mixité.

Il ne saurait y avoir de gouvernance éclairée et de démocratie véritable sans la participation des femmes à tous les niveaux organisationnels, de manière que les secteurs privé et public puissent profiter de cette qualité dont les femmes font preuve, plus que les hommes : un leadership fondé sur la discussion, le consensus, la transparence et l'honnêteté.

J'encourage tous mes collègues du FIPA à aborder cette question dans les semaines et les mois à venir, puis à trouver et à mettre en œuvre des solutions qui assureront une représentation équitable des femmes au sein des conseils d'administration dans tous les pays des Amériques.

De telles mesures amélioreront considérablement les conditions économiques de nos pays et la qualité de vie de tous nos concitoyens.

Céline Hervieux-Payette est chef de l'opposition au Sénat du Canada. Elle est présidente sortante du FIPA et siège aux conseils d'administration de plusieurs entreprises.



Prendre la place qui nous revient

En mars 2004, l'honorable Jacqui Quinn-Leandro est passée à l'histoire en devenant la première femme de l'histoire d'Antigua-et-Barbuda à être élue à la Chambre des représentants. Elle nous livre ici un témoignage de la transition qui s'opère dans cet État insulaire où les femmes prennent peu à peu leur place.

Depuis mon élection, en 2004, le nouveau gouvernement se préoccupe beaucoup plus de l'équité entre les sexes. En effet, davantage de femmes sont reconnues et remplissent les plus hautes fonctions au gouvernement.

Les postes de président du Sénat, de président de la Chambre, de commissaire de police, d'ombudsman, de directeur général du tourisme, de directeur de la jeunesse et d'ambassadeurs auprès de l'OEA et de l'Amérique latine sont tous occupés par des femmes. Le 17 juillet 2007, Antigua-et-Barbuda a accueilli sa première gouverneure générale, Son Excellence Louise Lake-Tack.

Ces femmes ne sont pas de simples pions, mais bien des femmes de tête qui ont démontré qu'elles étaient en mesure de remplir les plus hautes fonctions et qui possèdent les compétences requises pour servir la nation d'Antigua-et-Barbuda.

Trois autres femmes se sont portées candidates à la prochaine élection générale à Antigua-et-Barbuda qui,

selon la constitution, devrait avoir lieu en mars 2009. Il s'agit d'un grand pas en avant pour ce pays, les femmes ayant commencé à ouvrir de nouveaux chemins qui les font passer du foyer aux lieux de décision.

Dès 1989, le gouvernement a signé et ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), puis la Convention relative aux droits de l'enfant en 1993. Il s'agit des deux principaux instruments internationaux de défense des droits de la

des femmes, qui fait de nous l'un des cinq pays des Caraïbes à l'avoir ratifié.

Antigua-et-Barbuda a adhéré à la Convention de Belém do Para de l'OEA, un autre engagement international majeur visant à éradiquer la violence familiale. Actuellement, nous disposons notamment d'une loi sur les infractions sexuelles, d'un service d'écoute disponible en tout temps, de services de consultation et d'hébergement d'urgence, tous gérés par la direction de

Photo: Juan Manuel Herrera, OEA



L'ambassadrice Deborah-Mae Lovell présidant le Conseil permanent de l'OEA.

personne qui établissent les normes concernant la protection des droits des femmes et des enfants. Le gouvernement a confirmé son engagement indéfectible à éliminer la discrimination à l'égard des femmes en ratifiant en avril 2006 le protocole facultatif de la Convention sur l'élimination de la discrimination à l'égard

de la promotion de l'égalité des sexes.

Dans les écoles de partout au pays, les filles continuent d'obtenir de meilleurs résultats que les garçons, tant au niveau primaire qu'au niveau secondaire. Plus de filles fréquentent les universités et les collèges pour compléter des études

Photo: Parlement d'Antigua-et-Barbuda



Dr. Jacqui Quinn-Leandro

supérieures. De 1995 à 2006, le conseil de l'éducation a remis 1 600 bourses d'études universitaires, dont 1 038 à des femmes.

C'est de bon augure pour l'avenir parce que cela signifie que davantage de femmes se préparent à occuper des postes de direction et de gestion dans nos deux îles, tant au niveau public que dans les milieux des affaires et de la politique.

Bien que certains aient pu soutenir que, si plus de femmes vont en politique, cela ne se traduit pas nécessairement par la mise en place de politiques, de programmes et de lois qui tiennent davantage compte de la spécificité des sexes, il est à mes yeux essentiel que cette masse critique se retrouve dans les coulisses du pouvoir et procède à des changements qui auront des répercussions positives pour les femmes et les jeunes filles de la société d'Antigua-et-Barbuda.

Dr. Jacqui Quinn-Leandro est Ministre du Travail, de l'Administration publique et de l'Habilitation de Antigua-et-Barbuda et présidente de la Commission interaméricaine des femmes (CIM) de l'OEA.



Le Parlement de Trinité-et-Tobago

Photo: Unité des communications, Parlement de Trinité-et-Tobago

La République de Trinité-et-Tobago, ancienne colonie britannique, est dotée d'un régime parlementaire inspiré du système de gouvernement parlementaire de Westminster, régime qui comprend un chef d'État (monarque ou président), un pouvoir exécutif composé de membres de l'Assemblée législative et dirigé par le chef du parti majoritaire, la présence de partis d'opposition et un parlement bicaméral ou unicaméral. Le Parlement de Trinité-et-Tobago est de type bicaméral.

Les députés au Parlement sont élus au moment d'élections générales périodiques et sont considérés comme des représentants plutôt que comme des délégués qui reçoivent des instructions de leurs électeurs. L'Exécutif doit rendre des comptes au Parlement et ne peut dépenser que les crédits que celui-ci lui affecte. La liberté d'expression, les débats et les délibérations du Parlement sont protégés contre toute contestation devant les tribunaux et partout ailleurs à l'extérieur du Parlement, et les droits de la minorité à la Chambre sont également protégés.

La Constitution établit que le Parlement de la République de Trinité-et-Tobago se compose du président, du Sénat et de la Chambre des représentants.

La Chambre comprend 36 députés élus, qui représentent les circonscriptions électorales, et le président est élu et provient de l'extérieur. Le mandat parlementaire est d'au plus cinq ans. Le nombre de députés élus

passera à 41 aux élections générales qui auront lieu cette année.

Le Sénat comprend 31 sénateurs nommés par le président : 16 sénateurs ministériels nommés sur l'avis du premier ministre, six sénateurs de l'opposition nommés sur l'avis du chef de l'opposition et neuf sénateurs indépendants nommés à la discrétion du président afin de représenter divers secteurs de la société civile. Il importe de signaler que le président du Sénat est choisi parmi les 16 sénateurs nommés sur l'avis du premier ministre. Le mandat des sénateurs prend fin lorsque le Parlement, dont la durée est de cinq ans aux termes de la Constitution, est dissous. Toutefois, au cours de cette période, la nomination d'un sénateur peut être révoquée par le président sur l'avis des divers dirigeants et à sa propre discrétion.

Le Parlement est la plus importante instance législative de l'État. Comme il se compose à la fois du président, du Sénat et de la Chambre des représentants, ces trois entités participent à l'élaboration des lois.

Une proposition de nouvelle loi ou de modifications à une loi existante est appelée « projet de loi », et elle peut provenir de l'une ou l'autre des deux chambres (sauf dans le cas des projets de loi de finances, qui doivent



La "Maison Rouge", siège du Parlement de la République de Trinité-et-Tobago

provenir de la Chambre des représentants). Un projet de loi doit franchir plusieurs étapes bien définies dans les deux chambres avant de devenir loi. Le processus débute par la présentation du projet de loi et se termine par la sanction présidentielle, qui assure l'unité des trois composantes du Parlement : président, Sénat et Chambre des représentants.

La majorité des lois qui sont adoptées sont proposées par le gouvernement, mais des parlementaires peuvent aussi proposer des projets de loi de leur propre initiative.

Un député peut également recourir à divers mécanismes

de la procédure pour faire discuter par le Parlement de préoccupations de ses électeurs. Il peut notamment soulever des questions urgentes d'importance pour le public et élaborer des motions pour susciter un débat. Le public peut aussi jouer un rôle pour s'assurer que ses intérêts sont pris en considération par le Parlement en faisant jouer des moyens divers : recours à des groupes de pression, observations dans la presse, lobbying et pétitions. Cette participation du public témoigne d'un intérêt actif pour le processus parlementaire.

Chambre des députés (2002–2007)

- ◆ 37 députés
- ◆ 7 femmes
- ◆ 30 hommes
- ◆ Principaux partis :
 - Mouvement National populaire 56 %
 - Congrès national uni 30 %
 - Congrès populaire 14 %

Sénat (2002–2007)

- ◆ 31 sénateurs :
 - 16 sénateurs ministériels
 - 6 sénateurs de l'opposition
 - 9 sénateurs indépendants
- ◆ 12 femmes
- ◆ 19 hommes



XVI^e Comité exécutif

Les membres du Comité exécutif du FIPA ont répondu à l'invitation de leur président, le député Luiz Carlos Haully, en se rendant dans la capitale du Brésil pour y tenir leur seizième réunion le 1^{er} juin dernier.

En provenance du Canada, du Chili, de la Colombie, du Mexique, de la République dominicaine et de Trinité-et-Tobago, les parlementaires membres du Comité ont profité de leur rencontre pour lancer les préparatifs de la Sixième Assemblée plénière.

Déterminés à promouvoir une collaboration plus étroite avec les gouvernements de la région, les législateurs ont décidé de faire de l'énergie et du développement durable – le thème central de l'Assemblée générale de l'OEA au Panama – l'un des trois principaux axes de discussion de l'Assemblée plénière. La problématique des migrations et des droits de la personne, et celle du dumping et des violations à la propriété intellectuelle, qui font l'objet de



Photo: FIPA

Le Comité exécutif du FIPA.

préoccupations au sein des parlements du continent, figureront aussi à l'ordre du jour de la réunion plénière.

En outre, les délégués ont donné leur aval à l'organisation d'un second atelier de renforcement des connaissances commerciales pour parlementaires, après le succès remporté par le premier atelier de la sorte en mars dernier.

Enfin, la présidente du Groupe des femmes, la sénatrice colombienne Cecilia López Montaño, a présenté un projet de conférence qui pourrait réunir, en 2008, les femmes parlementaires autour du thème de l'inclusion sociale.

Assassinats condamnés

Profondément choqué par l'assassinat de 11 députés colombiens départementaux détenus depuis cinq ans par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), le Comité exécutif du FIPA a condamné, dans une déclaration publiée le 16 juillet, ces actes

déplorables, perpétrés dans le département de Valle del Cauca en juin dernier. Les représentants du FIPA ont également appelé à la création d'une commission internationale pour permettre la récupération du corps des victimes par leurs familles, conformément au droit humanitaire international.

Au sujet du FIPA

Le Forum interparlementaire des Amériques (FIPA) est un réseau indépendant composé des assemblées législatives nationales des États membres de l'Organisation des États américains, engagé à promouvoir la participation des parlementaires dans le système interaméricain.

Réunion FIPA-COPA

Donnant suite à la résolution adoptée lors de la 5^e Assemblée plénière, une réunion entre la COPA (Confédération parlementaire des Amériques) et le FIPA est prévue à Québec, Canada, le 29 octobre 2007, pour examiner « les structures les plus appropriées en vue d'une intégration possible des deux organisations ».

FIPA

500-165 rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1P 5B9 Canada
Tél. : +1 613 594-5222
Télec. : +1 613 594-4766
info@e-fipa.org
www.e-fipa.org

Le FIPA reçoit l'appui financier du Gouvernement du Canada agissant par l'entremise de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).



Agence
canadienne de
développement
international

Canadian
International
Development
Agency

Le FIPA est un partenaire de:



Le Centre parlementaire
www.parlcent.ca

COMITÉ EXÉCUTIF DU FIPA

Président

- Député Luiz Carlos Haully, Brésil

Amérique du Nord

- Sénateur Ricardo García Cervantes, Mexique
- Député James Bezan, Canada

Amérique centrale

- Député Héctor Julio Pérez Rojas, Guatemala
- Deputée María Estela de la Cruz, République Dominicaine

Caraïbes

- Sénatrice Brenda Hood, Grenade
- Député Stanford Callender, Trinité-et-Tobago

Amérique du Sud

- Sénatrice Nancy Patricia Gutiérrez Castañeda, Colombie
- Député Iván Moreira Barros, Chili

Ancienne présidente du FIPA

- Sénateur Céline Hervieux-Payette, Canada

Présidente du Groupe des femmes parlementaires des Amériques

- Sénatrice Cecilia López Montaño, Colombie

Pays hôte de l'Assemblée plénière

- À confirmer

